L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 MAI 1890. 63me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dudonx & Donnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS. VENDREDI, 2 MAI 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif—A son entrepôt, rue Ste-Rose, entre Royale et Chartres,—un lot de marchandises assorties.

Par Henry Stern & Co.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal: Un assortiment complet de Bottes et Souliers.

L'état moral des campagnes de la Louisiane.

On ne saurait pas de s'occuper des inondations de la Louisiane; de songer aux catastrophes dont les victimes ne sont pas la cause, qu'elles n'ont provoquées, ni directement ni indirectement, qu'elles ont travaillé à détourner, avec un courage héroïque, mais malheureux, et dont les vrais coupables sont les seuls à ne pas s'inquiéter, à ne pas se désoler. On ne peut suivre, quotidiennement, les journaux qui nous arrivent, successivement, des campagnes à moitié, aux trois-quarts submergées—de St-Jacques, d'Ascension, de West Bâton Rouge, de la Pointe-Coupée, des localités qui avoisinent le Tèche, de la paroisse Plaquemine—sans être pris d'une profonde sympathie pour tant d'infortunés qui souffrent par la faute des autres, et qui ne se plaignent même pas, qui n'adressent pas le moindre reproche à ceux qui, par un intérêt sordide ou par une incurie criminelle, ont accumulé tant de ruines.

Lisez les organes des localités les plus éprouvées, de celles qui ont lutté avec une indomptable énergie, afin de détourner les désastres qui viennent de fondre sur elles. C'est une résignation presqu'inconcevable. Pas un mot de colère, d'irritation. L'un d'eux, dont les rédacteurs ont été, constamment, jour et nuit, sur la brèche, et ont assisté, pris une part active, à tous les travaux, jette douloureusement un regard sur le passé: "A présent que le mal est fait"—dit-il—"que toutes les excitations sont tombées, nous pouvons le proclamer bien sincèrement: tout le monde, parmi nous, a rempli honnêtement, patriotiquement, son devoir; tout le monde a fait tout ce qu'il pouvait. Dans le malheur qui nous frappe, sans que nous l'ayons mérité, la faute n'est à personne d'entre nous. Triste consolation, sans doute, mais c'en est une réelle, et, au milieu de la détresse où nous sommes plongés, il est consolant de penser qu'il ne peut s'élever aucune récrimination contre qui que ce soit, dans notre infortunée communauté."

Où sont donc les vrais coupables? Personne ne l'ignore. Les journaux dont nous parlons, le savent aussi bien, peut-être mieux que nous, mais ils ne les désignent pas. Ils craignent de jeter un regard vers Washington. Ne faut-il pas ménager ceux qui tiennent les cordons de la bourse, même quand on souffre par eux et pour eux? N'a-t-on pas besoin de leur aumône, pour adoucir la détresse où l'on gémit? N'a-t-on pas besoin des millions dont ils disposent, pour réparer, en partie, les ruines dont on est entouré?

Tant qu'il ne s'est agi que de lutter, seuls, avec leurs propres ressources, qu'ils savaient insuffisantes, mais dont ils se croyaient obligés de dissimuler l'impuissance, attendu qu'ils n'en avaient pas d'autres, nos habitants n'ont pas bronché; ils sont allés de l'avant sans hésitation, sans découragement, sans laisser percer, un instant, l'ombre d'un doute sur le succès de l'entreprise. Ils sont restés sur la brèche jusqu'à la dernière minute. Ils ne l'ont abandonnée que quand les eaux ont franchi la crête des levées, que quand ils couraient le danger imminent d'être engloutis.

A partir de ce moment, il n'y avait plus rien à faire; c'était le déluge—par conséquent un sauve-qui-peut général. N'avaient-ils pas laissé, en arrière, dans les villages, sur les fermes, leurs femmes, leurs enfants, qu'il fallait sauver? Dans l'ardeur du combat, ces braves avaient oublié jusqu'à leurs bestiaux, leurs bêtes à cornes et de trait, tous leurs instruments de travail, toute leur fortune. Presque tout cela flotte maintenant sur une mer de trois, quatre, six, jusqu'à dix pieds d'eau, en attendant que cela jette la peste dans l'air. Mais qu'on ne croie pas que les planteurs, désorientés, désespérés, aient contemplé, d'un œil terne et de sangfroid, ce désastre. Ils n'ont abandonné les levées, d'où ils étaient chassés, que pour arracher leur flotte le plus qu'ils pouvaient.

Voilà ce qu'ont fait ces planteurs louisianais. Toujours à la peine, jamais au repos. Des centaines, des milliers d'entre eux, se sont conduits en héros, sans y prétendre, sans s'en douter.

Il est certain que le sangfroid leur est tout naturel, puisque ils se trouvent en face de la mort, puisqu'ils ont perdu un peu de la foi [illegible] qu'ils avaient, ou affectaient d'avoir, en leurs propres forces; ils [illegible] que la tâche est trop lourde [illegible] que si les petits colliers, ni les [illegible] ne les distraits de la vie, [illegible] capables de maintenir ub[illegible] assez solide pour résister [illegible] toute-puissante des eaux [illegible]. Il faut, pour y réussir, toute la [illegible] des premiers ingénieurs de l'Union et [illegible] les ressources du trésor de Washington. C'est, à cette heure, un cri unanime dans nos campagnes: "le contrôle des levées est gouvernement général!" Et nos habitants ont raison. La nation peut et doit, seule, prendre le contrôle d'un fleuve, qui est essentiellement national et pourrait même, à bon droit, à cause de sa position exceptionnelle, porter le titre [illegible] national de tous les fleuves.

[illegible] la disparition de la plupart [illegible] la perte de [illegible] exploitation; malgré l'é[illegible] ils se voient réduits; [illegible] fond qu'ils ont [illegible] tant de [illegible] légiti[illegible] à leur égard, à vaste [illegible] millions des ruines que [illegible] coupables ont amoncelées au[illegible] nos habitants n'ont pas, com[illegible] pourrait le penser, perdu toute énergie, toute confiance; ils ont foi en eux-mêmes, dans leur courage, dans la vigueur de leurs bras, dans la fertilité de leur sol, dans l'avenir, dans la providence. Ils pensent, du nouveau, ensemble; ils sont [illegible] unis, ils recommencent après la même ardeur, la même persistance qu'ils ont fait preuve dans toutes les circonstances. Ils [illegible] la mauvaise fortune; ils [illegible] jusqu'à l'apothéose et le mauvais vouloir de leurs gouvernants.

En vérité, ce sont hommes ne désespèrent pas d'être assurés, toutefois, pour le gouvernement qui comprendrait [illegible] les intérêts et encourait le courage de les pousser! Cette mission, l'accomplir qui sait, en ce moment, à Vicksburg et à la Louisiane, le [illegible] [illegible] tout, est si largement, si brillamment représentée, s'est chargée de le rappeler au Congrès, à l'administration de Washington; elle exercera, croyons-nous, une puissante influence sur nos législateurs, et les déterminera à prendre, enfin, le contrôle des levées du Mississippi. Il est cet temps, car la mesure est comble et les misères sont extrêmes.

On reproche aux Etats riverains de ne pas se peupler, de ne pas produire davantage; comment les cultivateurs qui viennent chercher leurs moyens d'existence dans un pays, auraient-ils l'idée de s'établir sur des terres exposées à des désastres périodiques, qui forcent leurs propriétaires à se refaire, constamment, une fortune constamment anéantie par les débordements du fleuve?

Avez-vous des maux de tête!

Le "Preston's Hed-Ake" les guérit en 15 minutes; *mais il ne guérit aucun autre mal.*

La Salsepareille d'Ayer vivifie et purifie le sang. Si vous vous sentez alourdi et languissant vous en avez besoin.

LOUISIANE.

Le Louisiana Planter and Sugar Manufacturer, Nouvelle-Orléans, du 26 avril:

(Suite.)

—LETTRE DE LA PAROISSE STE-MARIE:

La rupture de l'ancienne levée Morganza, dont la nouvelle nous est parvenue à 3 heures de l'après-midi, a jeté partout une tristesse que personne de la paroisse ne cherche à dissimuler.

Si cette brèche continue à s'agrandir, et fait disparaître aussi la nouvelle, tous nos planteurs en ressentiront les effets—les uns, par des pertes réelles; les autres, par sympathie pour ceux de leurs collègues dont les terres, de chaque côté du Tèche, auront été inondées. Ajoutons, néanmoins, que les nouvelles ne sont pas aussi mauvaises qu'on a pu, tout d'abord, le redouter. Tout n'est pas désespéré. On espère que la crevasse restera dans ses limites actuelles.

Le Mississippi baisse, et l'Atchafalaya peut recevoir et décharger, dans le golfe du Mexique, plus d'eau que jamais; aussi bien que la situation sont extrêmement critique, sur la rive gauche du Tèche et sur la même rive du bas Atchafalaya, il est encore possible d'échapper à l'inondation.

—L'hon. T. J. Foster, le président de notre jurí de police, a passé une semaine pleine d'anxiété. Chaque heure, pour ainsi dire, on lui envoyait une dépêche le mettant au courant des désastres qui survenaient.

—Ste-Marie a envoyé $2,400; MM. Foce et Barnett $500, de leur poche, pour venir au secours des victimes qui ont lutté, jusqu'au bout, avec un courage héroïque.

—Depuis la matinée de lundi jusqu'à mercredi soir, le temps a été nuageux, pluvieux, venteux et froid. La pluie a fait beaucoup de bien aux récoltes, et les souches, surtout, sont superbes, sur Oak Lawn, au Detour des Irlandais. Quant au plant de cannes, il est magnifique partout.

—MM. Baldwin & Cie ont reçu deux bouilloires de Louisville, Ky. Ces bouilloires ont, chacune, 28 pieds de long, 42 pouces de diamètre et deux tuyaux de 15 pouces et demi. MM. Baldwin & Cie vont installer ces deux bouilloires, et ils y ajouteront, probablement, d'autres améliorations qui leur permettront d'augmenter, considérablement, la capacité de leur raffinerie.

—A un meeting spécial de notre jurí de police, tenu à Franklin, le 19 courant, M. Bosworth et F. J. Foster ont été nommés commissaires pour représenter la paroisse Ste-Marie, à la réunion des commissaires des paroisses Acadie, Avoyelles, Assomption, Calcasieu, Iberie, Jefferson, Lafourche, Lafayette, Rapides, St-Charles, St-Landry, St-Martin, Ste-Marie et Terrebonne — réunion qui a lieu à Lafayette, jeudi, 24 avril, et qui a pour but de fixer l'assessement par mille, imposé aux chemins de fer traversant ces paroisses.

Au même meeting de notre jurí de police, ont été élus délégués à la Convention au sujet des levées—Convention qui a lieu, à Vicksburg, le 30 courant; MM. G. G. Zenor, Wibray Thompson, L. S. Clarke, D R Calder, T. G. McLaury, Henry J. Sanders, R. E. Rivers, A. A. Pecot, Joe Eirg, Walter A. O'Neill.

—Les actionnaires de la Compagnie de publication du *Banner*, de Franklin, ont élu, le 20 courant, MM. Don Caffery, J. Birg, Murphy J. Foster, V. Von Schoeter, J. A. O'Neill, directeurs de la Compagnie, pour l'année finissant le 1er avril 1891; puis le bureau a élu M. J. Birg, président; M. John A. O'Neill, vice-président; M. H. S. Palfrey, secrétaire et trésorier.

M. J. Y. Sanders a été chois, comme rédacteur. L'administrateur général est M. V. Schwann.

—Le Tèche a haussé de 5 pouces 1|4, à Franklin, en 24 heures, de mardi à 6 heures du soir, à mercredi, même heure. Cette hausse a eu lieu sous l'influence de la pluie et du vent du sud.

—LETTRE DE LA PAROISSE CALCASIEU

Nous avons eu une semaine de sécheresse. Les fermiers sèment rapidement; d'autres sont encore à leur labour.

Un certain nombre n'ont pas encore eu renoncer à l'habitude de semer sur le tard. D'autres n'ont pas, non plus, construit leurs levées; ils ne le feront qu'après les semailles. Nous pensons que les levées construites tard, n'ont aucune puissance de résistance contre l'eau, la première année.

—J'ai vu différents champs de riz, qui ont un bel aspect: encore une semaine, et ils seront complètement verts.

Quelques uns de nos fermiers ont encore une centaine d'acres à labourer, et il est à croire qu'il y aura autant de champs en retard, cette année, que l'an dernier.

Plusieurs habitants du Michigan, établis ici, y introduisent des moulins à vanner le riz, afin de le nettoyer pour la semence et le marché. Ces moulins sont construits d'après un nouveau principe. J'ai pu en voir fonctionner; ils font une irréprochable besogne.

—Ici, on place une énorme quantité de barrières en fil de fer barbelé; aussi, cet article est-il fort recherché. Il y a quatre ans, ce commerce languissait, mais, depuis, une cargaison de ces fils est à peine débarquée, qu'elle est achetée.

—Un M. Richards, de Jennings, vient de faire venir une machine à vapeur du Nord. Il va la placer sur sa ferme pour pomper l'eau et irriguer ainsi son riz. Il va semer 100 acres en riz. Quand sa machine n'aura pas à fonctionner pour les champs, il l'emploiera à faire marcher une scierie de bardeaux.

M. G. H. Morse, de Lac Arthur, a également 200 acres de riz. C'est dans le même but qu'il vient de faire également venir une pompe à vapeur.

La semence de riz est très recherchée; mais il est difficile d'en avoir, de première qualité; on est souvent forcé de semer du grain de qualité inférieure.

On n'est guère d'accord sur l'espèce de riz à cultiver. Les uns penchent pour l'espèce de la Caroline; la majorité préfère le Honduras. Pourtant, ceux qui ont des terres hautes, feraient mieux de semer plus de Caroline et moins de Honduras, à cause de l'insécurité qui règne sur les moyens d'irrigation.

Messieurs Bibbins et Cary de Mermentau, veulent avoir une plus forte récolte qu'auparavant, et ils prennent leurs mesures en conséquence.

M. J. R. Jarrett va semer 140 acres [illegible] au printemps. Ce sera sa première récolte de ce grain. Il n'est [illegible] de voir de la *sorite*; beaucoup [illegible] étonnant.

[illegible] a loué beaucoup de terres [illegible] nouveaux locataires se dépêchent [illegible] labourer et de semer, car le sol est [illegible] dur dans certaines localités. Il nous faudrait plus d'eau, surtout à l'époque des semailles.

Quant à l'ancien sol, il est admirablement préparé.

Le temps a l'air de changer; on attend la pluie; c'est dans cette attente qu'on a semé les semailles. Si nous avons une bonne récolte, cette année, les propriétaires de cette culture seront prodigieux, l'an prochain.

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE:

Voici des jours bien sombres pour nous. Une pluie continuelle, depuis hier matin, et qui menace de se prolonger encore; des levées ébranlées, un fleuve qui hausse. Tout cela n'est pas fait pour nous égayer. Il nous faut une vigilance de tous les instants pour éviter un malheur. Tout le monde aperçoit le danger, et tout le monde est à l'œuvre pour les garder.

—Les nouvelles qui nous arrivent de la Pointe Coupée et d'East Baton Rouge, nous rassurent un peu; mais pour ceux qui habitent l'intérieur, ce sont les désastres de 1882 qui se renouvellent.

Sur la rive est, l'eau de la crevasse Nita est venue, lentement, envahir jusqu'aux terres situées derrière St-Gabriel.

Maintenant, les eaux descendent de la crevasse d'East Baton Rouge et vont se rejoindre à celles de Nita; il en résultera une inondation de terres qui, depuis longtemps, n'avaient pas été submergées. L'eau de la Pointe Coupée va inonder presqu'entièrement la région du Grosse Tête et du Maringouin, et toutes les habitations qui longent le fleuve, au-dessous de nous, remplir les marais et affecter tous les planteurs le long du Bayou Plaquemine, de même que ceux qui sont établis le long du fleuve, au-dessus de nous. Quiconque sait toutes les calamités qui doivent être les conséquences de la rupture des levées de la Pointe Coupée, n'est pas étonné de l'anxiété de notre jurí de police et des inspections rigoureuses auxquelles il se livre. (L'auteur de la lettre ne connaît pas encore la rupture de la levée Morganza).

—M. Lorio vient d'établir une machine à drainer sur Ste-Elizabeth, près de la ligne du chemin de fer—mesure prudente, nécessitée par la présence du remblai du chemin de fer.

—M. Thos. Supple, ne se fiant plus à son ancienne levée, en a fait construire une autre, derrière sa propriété Kinsale, pour se préserver de crevasses des eaux venant de l'intérieur. Il a également construit un nouveau moulin sur Catherine. Avec l'aide d'un brûleur de bagasse, il a pu rouler tous ses produits de Kinsale et de Catherine et faire plus d'un million de livres de sucre. Il a l'intention d'ajouter deux cylindres à son moulin; mais il ne fera rien, avant de savoir si les levées résisteront jusqu'au bout. Les souches, sur les habitations, sont bien venues, depuis la gelée. M. Supple attribue ce fait à ce que l'on avait recouvert les pieds des souches avant les froids rigoureux.

—M. Maurice Hanlon fait des préparatifs pour établir un vacuum pan, dans sa sucrerie Eureka; il fait de constantes améliorations sur sa propriété; il se sert d'un brûleur Dunn. Son moulin lui a permis de rouler les récoltes de ses deux propriétés Magnolia et d'Eureka.

—LETTRE DU BAS DE LA CÔTE:

Pas de nouvelles, bonnes nouvelles, dit-on. Il n'en est pas de même ici. Nous n'avons rien appris dans le courant de la semaine dernière, du bas de la côte; cependant, il y avait eu un ouragan qui a causé des désastres.

—La paroisse Plaquemine s'étend jusqu'au Golfe, sur une longue et très étroite langue de terre, au milieu de laquelle coule le fleuve. Des deux côtés, sont des lacs et des baies, et la moindre rafale, d'où qu'elle vienne, rejette l'eau salée sur les terres. Pointe-à-la-Hache a été aussi inondée, lundi, pendant que le vent gonflait le fleuve et ébranlait fortement les levées. Les anciens habitants disent qu'ils n'ont pas éprouvé un aussi fort ouragan depuis le commencement de la saison.

—La longue ligne de levées de Ste-Sophie, où le major Simon Léopold avait si héroïquement lutté, pendant deux mois, a cédé; il s'est déclaré sept crevasses, sur une distance d'un demi-mille. Toute la contrée a été submergée, et le chemin de fer Nouvelle Orléans et Golfe a dû interrompre son service.

Mais nous avons l'habitude de lutter contre les eaux; nous sommes passés maîtres dans l'art de fermer les crevasses. M. Adrien Léopold et le Capt John Riley se sont mis à la besogne, mercredi et jeudi; ils ont réussi à fermer trois des crevasses, et le travail est fort avancé sur les autres.

Vendredi matin, M. Spigman, surintendant du chemin de fer, est arrivé sur les lieux, avec les matériaux fournis par le capt. Kingman, et l'on peut dire que toutes les levées Ste-Sophie sont fermées.

Durant l'ouragan, l'habitation Myrtle Grove, propriété de l'hon. Wilkinson, a été en butte à toute la furie des eaux: la levée a cédé en plusieurs endroits, et l'habitation a été inondée. M. Wilkinson qui combat avec acharnement, à Washington, les ennemis de l'industrie sucrière, méritait un meilleur sort. Il est à espérer que l'on sauvera une partie de sa récolte.

Les habitations voisines sont fortement protégées par des levées intérieures. Nous croyons que le désastre ne sera pas général.

—La canne, dans notre région, promet une magnifique récolte.

On a semé du riz en abondance.

—Si vous éprouvez des douleurs au foie ou au côté droit, au dessous de l'omoplate, vous devez, sans délai, vous soigner en prenant du "Hostetter Stomach Bitters." Ces douleurs sont généralement accompagnées de symptômes faciles à constater: la jaunisse, une langue pâteuse, des étourdissements, des maux de tête des bâillements le matin. Le remède le plus efficace à guérir ce mal est l'amer nommé: il est bien supérieur au calomel et aux autres substances des plus nuisibles à la santé et que l'on désigne faussement sous l'appellation de remède pour l'état bilieux. L'appétit est rendu la digestion redevient naturelle, les intestins reprennent leur activité, comme un nouvel essor est enfin donné à la santé au moyen de cet amer salutaire qui agit aussi sur le sang, le purifie, en active la circulation, et met à l'abri des miasmes des marais dont l'air est parfois imprégné, ou qui vicient l'eau. Le "Hostetter Stomach Bitters" guérit les rhumatismes et les affections aux reins et à la vessie.

Ces Certificats des guérisons opérées par la Salsepareille d'Ayer sont des preuves vivantes, corroborées par des témoins vivants.

Le "Preston Hed-Ake"

Vous guérit pendant que vous attendez. Il est prompt et sans danger dans ses effets. Il ne contient pas de morphine, d'antipyrine, de chloral, de cocaïne ni aucune substance dangereuse.

ANALYSE D'UNE AUTRE PARTIE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, DE PARIS, SUR LE TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES.—

On se souvient que le rapport de l'Académie de médecine—rapport dont l'*Abeille* a publié, hier, une analyse, et qui est une réponse aux questions de la Commission de la Chambre des députés chargée de l'examen du projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels—présente cette conclusion:

Une loi qui autoriserait les femmes à travailler la nuit dans les manufactures, usines et ateliers, aurait pour leur santé les conséquences les plus désastreuses.

Une enquête a démontré que les économistes et les administrateurs sont, pour la plupart, de l'avis des hygiénistes, en ce qui concerne le travail de nuit. Quant aux ouvrières, elles demandent la suppression du travail de nuit comme une délivrance. Pour l'obtenir, elles adressent des pétitions au Sénat, elles envoient des délégués à la commission de la Chambre.

M. Rochard, le rapporteur, a fait remarquer que presque toutes les femmes qui se sont présentées devant la commission étaient des couturières, des modistes, des brodeuses. C'est là un fait important, parce que, parmi les législateurs qui sont disposés à supprimer le travail de nuit pour les femmes dans les usines, il en est un certain nombre qui s'y refusent pour les industries de luxe, alléguant la nécessité de livrer des commandes importantes à l'époque fixe, sous peine de mécontenter la clientèle. Comment ne pas travailler toutes les nuits, quand il faut que les toilettes soient prêtes un même jour, à l'époque des bals et des fêtes? Raisons spécieuses. Ce sont précisément ces ateliers de modes et de couture dont le séjour est fatal à la santé. Ils sont petits, encombrés; l'air n'y est pas renouvelé comme dans les usines: il est surchauffé, vicié par les produits de la combustion du gaz et de l'exhalaison humaine, et, en fin de compte, cette industrie ne répond pas à des besoins de premier ordre. S'il était bien entendu que le travail de nuit est interdit, parfois les clientes des magasins à la mode en prendraient leur parti; elles ne renonceraient pas à un pardessus ajustement qu'on y confectionne; elles n'y prendraient à l'avance pour se les procurer, voilà tout.

LE TABAC.—UN MÉDECIN ITALIEN CROIT QU'ON DEVRAIT LE CONSIDÉRER COMME POUVANT PRÉSERVER DES ÉPIDÉMIES ET ANÉANTIR LES MICRO-ORGANISMES.—On lit, dans l'une des dernières revues scientifiques de la *Gazette de France*:

"Après avoir dit du tabac tout le mal que nous en pensons, nous tenons, avec notre impartialité ordinaire, à énumérer les qualités que lui accordent diverses personnes et, notamment, un médecin italien, M. Tassarini.

"D'après ce praticien, le tabac devrait être considéré comme antiseptique et insecticide et aurait le double pouvoir de préserver des épidémies et d'anéantir les micro-organismes.

"Pour justifier son dire, M. Tassarini publie l'historique de ses expériences, expériences dont les résultats sont loin d'être insignifiants.

"Faisant passer, en l'aspirant, la fumée d'un cigare et d'une cigarette dans une chambre formée par deux entonnoirs abouchés, et dans laquelle se trouvait suspendue, au moyen d'un fil de platine, une bande de tissu de lin effilochée et imbibée d'une culture du microbe à étudier, l'expérimentateur a pu constater ainsi que la fumée du cigare ralentit le développement des microbes, et tue même tout à fait le bacille de la fièvre typhoïde et celui du choléra. L'action de la fumée de la cigarette est plus faible et plus lente.

"En Amérique, ainsi que l'indique la *Science pratique*, les médecins de la Floride auraient trouvé que les fumeurs jouissaient d'une sorte d'immunité relative à l'endroit de la fièvre jaune.

"Ce qui a été remarqué de l'autre côté de l'Atlantique a été également observé, ces derniers mois, à Yevey, à l'occasion de l'épidémie d'influenza.

"Dans cette ville, où l'on compte quatre grandes manufactures de cigares, occupant près de mille employés, on n'a, paraît-il, constaté que quelques cas de maladie, et cela seulement pendant la suspension de travail du jour de l'an.'

L'ORIGINE FORT ANCIENNE DU JEU DE DOMINOS.—M. l'abbé Marchand, curé de Notre-Dame de Pontoise, France, écrit une lettre fort intéressante, d'où il ressort que le jeu de dominos aurait une origine fort ancienne.

En 1867—dit-il—on lui a présenté un damier en ivoire composé de 28 cases sur un rectangle de 4 sur 7.

M. l'abbé Marchand ajoute que chaque case était divisée en deux compartiments, et que chaque compartiment était différencié, comme dans le jeu de dominos actuellement en usage, par des blancs et des points noirs.

Sans faire inutilement chercher, M. l'abbé Marchand indique où et comment le curieux damier fut découvert.

On le trouva—dit-il—en 1865 à une profondeur de cinquante mètres, incrusté dans le gypse, à côté d'un brochet, dans les carrières de Triel.

Le fait semble donc précis, et c'est ainsi que M. le curé de Pontoise se croit en droit d'affirmer que le damier du jeu de dominos est antérieur au cataclysme ou déluge qui a bouleversé le bassin de la Seine.

Preston's "Hed-Ake" est un remède *certain* et *immédiat* pour la nervosité, la névralgie, la dyspepsie et les maux de tête chroniques. Demandez le à votre pharmacien; soyez guéri pendant que vous attendez et faites-vous rembourser.

TO-KALON

CAVE CALIFORNIENNE.

Vins rouges, Sauternes et Riesling. Vins blancs.

Tokay, Angelica, Muscatelle, Black Berry Brandy, Porto, Sherry, Chablis et du Brandy fait avec le raisin pur, supérieur et par excellence, venant directement du vignoble de H. W. CRABB, Oakville, comté Napa, Californie. PURETÉ ABSOLUE GARANTIE. PH. FORGET, 150 rue Royale, près St-Pierre. 21mars—

AVIS LÉGAUX.

Avis est par le présent donné de l'intention de s'adresser à l'Assemblée générale de l'Etat à sa prochaine session pour la passation d'un acte pour amender les lois relatives aux honoraires des notaires pour la paroisse d'Orléans.

2mai—2 9 16 23—1juin.

Avis public est par le présent donné, conformément à la section 4 de la Constitution qui, à la session prochaine (1890) de l'Assemblée Générale, il sera présenté un acte pour amender et abréger à nouveau la section 2 de l'acte 116 de 1888. 2 mai—2 9 16 23—juin 1er

Avis est ici donné en vertu de l'Art. 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la prochaine session de la Législature des projets de lois—(a) créant et établissant un Bureau de Commissaires d'Incendie pour la ville de la Nouvelle Orléans et définissant ses pouvoirs; (b) réglant les annonces légales et judiciaires en la paroisse d'Orléans; et (c) amendant les Articles 2, 14 et 20 de l'acte 63 de 1888.

15 avril—15,22,24,29—mai 6,13,15

Service des voyageurs.

A partir du 1er mai, le chemin de fer Louisville, New Orleans and Texas reprendra le service ordinaire No 23 pour les trains 3 et 4, 5 et 6. Avis sera donné du jour où sera repris le service 1 et 2 Taux particuliers aux chasseurs, sportsmen et amateurs de villégiature, pour les trains du samedi soir et du dimanche matin, de la Nile-Orléans à tous les points jusqu'à Bâton Rouge.

R. F. REYNOLDS. Asst. Genl. Frt. Agent.

2 mai—1f

Promulgation des retours d'élection.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLÉANS.

QU'IL SOIT SU que je, Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex officio mandataire chargé de proclamer les retours d'élection, me suis rendu à la Maison de Cour de la dite paroisse dans le but de compiler les retours envoyés par les commissaires d'élection aux divers polls dans le Quatorzième District Représentatif de la paroisse d'Orléans, comprenant les Sixième et Dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'une élection qui a eu lieu

Mardi, le 29me jour du mois d'avril A. D. 1890,

pour l'élection d'un représentant pour représenter le Quatorzième district, composé des Sixième et Dix-septième wards de la ville de la Nouvelle Orléans, pour remplir la vacance créée par la mort de Kenner Scratchy, représentant du dit Quatorzième district représentatif, conformément à la proclamation de Son Excellence Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté du 9 avril A. D. 1890, et alors et là étant arrivé, j'ai procédé en présence de Wm Walsh, Ernest Ricker et A. E. Auburtin, témoins et électeurs connus et qualifiés de la dite paroisse et de tels autres qui ont voulu assister à compiler les dits retours; et de cette compilation je me suis assuré que les votes étaient pour un représentant dans le Quatorzième district composé des Sixième et Dix-septième wards de la ville de la Nouvelle Orléans à la dite élection sont comme suit:

QUATORZIÈME DISTRICT REPRÉSENTATIF.

POUR REPRÉSENTANT.	Nombre des votes en lettres.	Nombre des votes en chiffres
Paroisse d'Orléans.		
Louis Zellet	Trois cent soixante-quatre	374
F. C. Teobelmann	Cent quarante-sept	147
Léon O'Bert	Cent quatre vingt-cinq	185

Et, ayant proclamé publiquement le résultat ci-dessus, j'ai clos le présent procès-verbal de dénombrement des voix, qui est fait en double, ainsi que l'exige la loi.

Paroisse d'Orléans, 30 avril 1890.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, ex-officio officier de retour.

Témoins: WM. WALSH, ERNEST RICKER, A. E. AUBURTIN.

Je certifie par le présent que la compilation ci-dessus des votes est vrai et correct, d'après les retours d'élection enregistrés à mon bureau.

DAN. A. ROSE, Greffier de la Cour Criminelle de District.

2 mai—1f

F. P. POCHÉ,

AVOCAT.

Bureau dans la Maison Bonèque, No 22 RUE CARONDELET.

29 avril—7f

E. CARRIÈRE, PRESTP. W. W. CHAULK, CASHIER.

AMERICAN NATIONAL BANK

47 RUE DU CAMP.

Fait les affaires de banque en général et vend des change, en sommes au gré des acheteurs, sur toute les principales villes d'Europe, d'Angleterre et de l'Irlande, sans retrait.

1 19 juin—1an—dim, mercr, vend

Une Chevelure

Exubérante ne peut être conservée qu'en entretenant le cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que le corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la Vigueur des Cheveux d'Ayer est due à ce qu'elle nettoie le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et soyeux luisant si essentiels dans la beauté parfaite.

Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdait ses cheveux rapidement et ce qui restait, tournait au gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il; "et, à ma grande surprise, fit que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance brune qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."

Dix Ans Plus Jeune.

Mme. Mary Montgomery, de Boston, écrit: "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête; mais maintenant, j'ai serré joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a amené une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord mes cheveux pousser; mais ils y sont, et j'en suis enchantée. *Je parais dix ans plus jeune.*"

Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pour Mme. O. O. Prescott, de Charlestown, Mass., Mlle. Bessie H. Bedloe, de Berlington, Vt., Mme. J. J. Burton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.

La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang ou aux désordres de l'estomac et du foie, et dans ce cas, un traitement par la Salsepareille d'Ayer ou bien par les Pilules d'Ayer jointes à la Vigueur, peuvent être nécessaires pour donner la santé et le ton à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que nul de ces remèdes ne peut faire beaucoup de bien sans un essai persévérant et une stricte attention à la propreté et à la sobriété.

Ayer's Hair Vigor,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 30 avril 1890.

ACTIF.

Propriétés foncières	$135 535 52	
Rons et actions	55,171 25	
Dettes suspendues (douteuses)	57,874 12	
Prêts et escomptes	142,413 94	$389,994 96
Prêts sur demande	$14,992 74	
Change	29,591 91	
Chèques du Clearing House, circulation et numéraire	189,677 93	264,262 66
		$653,257 52

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits non divisés	26,579 03	$406,779 03
Dû aux déposants		246,478 49
		$653,257 52

Je jure solennellement que l'état ci dessus est correct, au mieux de ma connaissance.

A. A. LELONG, Agissant comme caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 1er jour de mai 1890.

EDGAR GRIMA, Notaire

2 mai—1f

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après d'ailes formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera son bureau du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner nos modèles, vous informer de nos prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux récemment supérieurs.

28 sept—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président, A. SCHREIBER, Vice Président, JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

JHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. SOBET, PIERRE POUYZ, H. GALLY, O. FATJO, A. SCHREIBER, JHAS. E. SCHMIDT, W. G. VINCENT, JULES TUYES, H. LAROUSSINI, JUS. PITOT, J. W. HINCKS

24 fév

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE CONTI, 84.

Ouverte de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes d